

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~

## COMMUNE DE SCHWENHEIM

~~~~~

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Date de convocation : 22 novembre 2021

Séance du 29 novembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRÉSENTS : M. OELSCHLAEGER Gabriel, Maire
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire,
M. DERVIEUX Jean, Conseiller Municipal
M. HEID Thierry, Conseiller Municipal
Mme HEITZ Valérie, Conseillère Municipale
M. JAEGER Gilles, Conseiller Municipal
M. KERN Thomas, Conseiller Municipal
Mme RICHART Céline, Conseillère Municipale
M. SCHMITT Pierre, Conseiller Municipal
M. SCHNEIDER François, Conseiller Municipal

EXCUSÉS : Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale, donne procuration à M. DERVIEUX Jean

Assistait en outre à la séance :

Mme Séverine CHOINKA, Secrétaire de Mairie.
Mme Catherine FLORIAN, Présidente de "Dark Pixie"

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 29 novembre deux mil vingt et un, à 19 heures trente en séance ordinaire.

***** En raison du contexte sanitaire, la réunion se déroule à la salle polyvalente *****

ORDRE DU JOUR :

- 2021-35 Approbation du PV de la séance du 6 septembre 2021
- 2021-36 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2021-37 Festival "DIRT N'DUST Fest"
- 2021-38 Demande de subvention pour la natation
- 2021-39 Participation du SIVOS pour le remboursement des prêts de la compétence scolaire
- 2021-40 Délibération des délégations des délégués auprès de l'ASLS
- 2021-41 Demande de subvention pour "Les restaurants du cœur"
- 2021-42 Décision modificative
- 2021-43 Divers

ACCEPTE la demande de subvention émise par l'école primaire de Marmoutier et versera la somme de **412 €** pour l'enseignement de la natation.

2021-39 Participation du SIVOS pour le remboursement des prêts de la compétence scolaire

- vu le retour de la compétence scolaire de la CCPS vers la commune de Schwenheim le 1er janvier 2018 et la prise en charge des emprunts y afférents par le budget communal

- vu la création du SIVOS des jardins de l'Abbaye au 1er janvier 2018 par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017

- vu le transfert de la compétence scolaire de Schwenheim vers le SIVOS des jardins de l'Abbaye au 1er janvier 2018

- vu le tableau ci-dessous d'amortissement des emprunts en cours liés à cette compétence concernant Schwenheim

Année	SCHWENHEIM		
	Capital	Intérêts	Total
	C/168748	C/661138	
2021	90 519,64 €	13 184,81 €	103 704,45 €
2022	8 045,93 €	1 701,34 €	9 747,27 €
2023	7 449,60 €	1 455,18 €	8 904,78 €
2024	7 535,37 €	1 213,73 €	8 749,10 €
2025	7 623,93 €	969,50 €	8 593,43 €
2026	7 715,37 €	722,38 €	8 437,76 €
2027	6 559,60 €	479,50 €	7 039,11 €
2028	5 406,91 €	320,00 €	5 726,92 €
2029	2 309,07 €	217,20 €	2 526,26 €
2030	2 309,07 €	176,79 €	2 485,86 €
2031	2 309,07 €	136,38 €	2 445,45 €
2032	2 309,07 €	95,97 €	2 405,04 €
2033	2 309,07 €	55,56 €	2 364,63 €
2034	1 731,77 €	15,15 €	1 746,92 €
Total	154 133,48 €		

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE

- d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette présente délibération et notamment la signature de la convention avec le SIVOS des jardins de l'abbaye concernant la gestion des prêts suite au retour puis au transfert de la compétence scolaire

- prendre acte que la Commune met en recouvrement les participations du SIVOS des jardins de l'Abbaye chaque année par l'émission de titres de recettes qui porteront sur les sommes qu'elle aura elle-même remboursées à la CCPS la même année pour l'amortissement des prêts concernés en capital et en intérêts.

- constate par opération d'ordre non budgétaire la créance de la commune envers le SIVOS des jardins de l'Abbaye pour un total de capital restant dû à la date du 1er janvier 2018, par le débit du compte

276358 et le crédit du compte 1027 pour 154 133,48 €

Pour : Unanimité des membres présents

Contre :

Abstention :

2021-40 Délibération des délégations des délégués auprès de l'ASLS

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer 4 délégués auprès de l'Association Sport et Loisirs de Schwenheim.

Les personnes suivantes sont volontaires pour représenter la Commune auprès de l'ASLS :

Mme Régine REINHARDT,
Mr Frédéric JACQUET,
Mr Thierry HEID,
Mme Céline RICHART

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix des délégués comme indiqués ci-dessous

Pour : Unanimité des membres présents Contre :

Abstention :

2021-41 Demande de subvention pour les "Restaurants du Cœur"

Le Maire informe Le Conseil Municipal avoir été alerté par "Les Restaurants du Cœur", qu'au cours de l'année écoulée, ils ont aidé **10 habitants** de la Commune en leur donnant gratuitement **1788 repas** dans l'un des centres de distribution.

Les Restaurants du Cœur sollicitent une subvention de la Commune de manière à pouvoir continuer à aider nos Concitoyens à la hauteur de leurs besoins.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, La Commune de Schwenheim, ne donnera pas de subvention aux Restaurants du Cœur.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre :

Abstention :

2021-42 Décision modificative

A. Budget Principal

Décision modificative n°3 :

- Article 65548 : - 20 000.- €
- Article 739221 : + 7 000.- €

- Article 6156 : + 13000.- €

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives susmentionnées.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre :

Abstention :

2021-43 Divers

- Inauguration salle polyvalente : réglage des derniers détails
- Ouverture des fenêtres
- Ponts : Dans le cadre du programme national des ponts, où la commune était éligible nous avons soumis deux ponts. Après visite du bureau d'études spécialisé, ils ne sont finalement pas retenus par le projet de réhabilitation car les hauteurs minimales de 2 m ne sont pas atteintes.

Séance close à 21h00